

o.141.301.2.- VE/bi.

Le 15 février 1971

Copies à: Amb. Humbert
 Prof. Hochstrasser
 Prof. Klaser
 D. Ernst.

aa 15

Note au Chef de la
Division des organisations internationales

S U P E R C E R N

Rapport sur la séance du
 Comité du Conseil, du 12 février 1971;
 mesures à prendre en vue de la séance du Conseil, du 19 février 1971

1. Séance très utile, qui a enfin permis d'y voir plus clair.

La Grande-Bretagne et l'Autriche ont levé leurs conditions. Les Pays-Bas, la Suède et la Norvège ont annoncé leur participation; sous quelques réserves, que ces pays pensent toutefois pouvoir lever d'ici à la séance décisive du Conseil, le 19 février.

Les Etats prêts à participer étaient six il y a trois mois. Ils sont aujourd'hui dix et... devraient le rester, sauf imprévu. Ces dix Etats représentent ensemble 96,39 % des contributions au CERN. Seuls font encore défaut le Danemark (2,24 %) et la Grèce (1,37 %).

Le délégué autrichien m'a confirmé que l'intervention de M. Graber, à Vienne, avait contribué pour beaucoup à la levée des conditions que son pays avait posées en décembre dernier.

2. La situation ayant ainsi favorablement évolué, le Comité a demandé aux Etats membres de renoncer à toute condition dans la lettre officielle par laquelle, conformément à la Convention, ils devront annoncer leur participation.

- 2 -

Rien ne s'oppose, quant à nous, à ce que nous renoncions aux conditions et voeux dont nous entendions assortir notre déclaration d'intention et qui, en bref, étaient les suivants:

- la Suisse ne participera au projet que si les sept principaux contributeurs y participent; cette condition n'a plus de raison d'être, maintenant que dix Etats vont participer.
- la Suisse n'acceptera pas de dépassement du budget;
en fait, aucun Etat membre ne l'acceptera et la Direction du CERN devra bien s'y faire; de plus, un plafond financier précis a été fixé pour l'ensemble du projet.
- notre engagement financier, pour l'achat des terrains et pour la couverture des frais d'installation pour l'alimentation en eau de refroidissement, se limitera à 30 millions de francs suisses;
il n'est plus nécessaire que cette condition figure dans la lettre d'intention, car elle sera reprise dans une autre lettre, bien distincte, relative aux frais d'infrastructure du site.
- nous avons tenu à souligner l'importance que nous attachons à l'équilibre entre les efforts faits sur les plans nationaux et sur le plan international;
il n'est pas indispensable en fin de compte de souligner un voeu qui est

- 3 -

celui de tous les Etats membres et dont l'Organisation et plus encore le très influent Comité européen pour les futurs accélérateurs (ECFA) ont toujours tenu compte.

Vu ce qui précède, notre lettre d'intention pourrait être
./. réduite au projet ci-contre. L'ancienne lettre, du 18 décembre 1970, se trouve également ci-jointe, pour comparaison.

Etant donné que le Conseil fédéral avait donné son accord pour l'ancienne lettre, on peut se demander si le Chef du Département ne devrait pas l'informer oralement, le 17 février, de la situation nouvelle. Le temps ne permet plus de faire une proposition en bonne et due forme; de plus, il ne paraît pas indispensable de recourir à cette voie, dès l'instant que rien n'est changé quant au fond.

Ce qui importe, c'est que la Division de la science et de la recherche et l'Administration des finances nous donnent leur accord. Nous allons les approcher sans tarder, de façon à avoir leur réponse d'ici à la séance du Conseil fédéral du 17 février.

3. La lettre relative aux engagements financiers se trouve
./. également ci-jointe, en projet. Là aussi nous allons nous efforcer d'obtenir l'accord de l'Administration des finances avant le 17 février.
4. J'ajoute, pour votre information, que j'ai demandé à la direction du CERN et à la délégation française de prévoir une rencontre à trois pour la mi-mars (probablement le vendredi 19), aux fins d'examiner ensemble les nombreux

- 4 -

problèmes relatifs au site qui exigeront une étroite coordination entre l'Organisation et les deux Gouvernements intéressés. Il conviendra d'ici là de bien sérier les problèmes, sur le plan fédéral, et de répartir certaines tâches entre autorités fédérales et genevoises; ce sera fait.

E. Vallotton

P.S.

La Division de la science et de la recherche et l'Administration des Finances ont donné leur accord. M. Trachsel et Celio en sont informés, en vue de la séance du Conseil fédéral du 17 février.

Annexes mentionnées.